

CP - Fermeture de la Mairie de Colmar pendant les fêtes de fin d'année

À l'occasion des fêtes de fin d'année, le fonctionnement de la Mairie de Colmar sera le suivant :

L'Hôtel de Ville (place de la Mairie) sera fermé à partir de 15h30 le mardi 24 décembre 2024. Une permanence (pour les naissances et décès et le retrait des titres d'identité) sera organisée de 8h30 à 12h les 27, 30 et 31 décembre 2024.

L'antenne Ouest de la Mairie (5a rue de Zurich) sera fermée du 27 au 31 décembre 2024 inclus.

Plus de renseignements sur le fonctionnement des services municipaux et communautaires pendant la période des fêtes seront bientôt disponibles sur colmar.fr

CONTACT PRESSE

Manon Lovasz - Attachée de presse
Ville de Colmar - Colmar Agglomération
06 79 80 49 18
manon.lovasz@colmar.fr